

Les conflits d'usage au prisme des stratégies patrimoniales
Regards croisés sur deux territoires forestiers à l'heure de la
transition énergétique en France et au Québec

Land-use conflict through the lens of heritage strategies
A cross section of two forest territories at the time of France's
and Quebec's energy transition

Los conflictos de utilización según las estrategias
patrimoniales

Observaciones cruzadas sobre dos territorios forestales a la
hora de la transición energética en Francia y Quebec

Aliénor de Rouffignac et Vincent Banos

Volume 65, numéro 183, décembre 2020

Les mondes de la forêt et du bois à l'épreuve des changements
globaux. Regards croisés France-Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1093673ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1093673ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

de Rouffignac, A. & Banos, V. (2020). Les conflits d'usage au prisme des
stratégies patrimoniales : regards croisés sur deux territoires forestiers à
l'heure de la transition énergétique en France et au Québec. *Cahiers de*
géographie du Québec, 65(183), 327–341. <https://doi.org/10.7202/1093673ar>

Résumé de l'article

Dans cet article, nous questionnons l'évolution des conflits d'usage liés à la
gestion des ressources et des espaces forestiers à l'heure de la transition
énergétique. Utilisant les outils de l'économie patrimoniale, nous mettons
l'accent sur les stratégies d'acteurs qui sous-tendent ces dynamiques
conflituelles, leurs mutations et leurs modalités de régulation. Notre réflexion
s'appuie sur l'étude empirique de deux territoires forestiers : La Tuque, au
Québec, et le massif des Landes de Gascogne, en France. La description
historisée de ces systèmes productifs et territoriaux montre d'abord que les
frictions véhiculées par la transition énergétique tiennent tout autant à
l'arrivée de nouveaux acteurs qu'au réveil de tensions entre usagers
historiques. Nous soulignons aussi le pouvoir de régulation acquis par certains
de ces usagers historiques. Cela nous amène à considérer que, si la transition
énergétique renforce l'influence des logiques d'usages marchands de la
ressource dans les choix de gestion forestière, tous les acteurs ne sont pas
habilités à promouvoir ces nouvelles trajectoires.

Les conflits d'usage au prisme des stratégies patrimoniales

Regards croisés sur deux territoires forestiers à l'heure de la transition énergétique en France et au Québec

Aliénor DE ROUFFIGNAC

Université de Reims Champagne-Ardenne
Institut national de recherche pour l'agriculture,
l'alimentation et l'environnement
alienor.de-rouffignac@univ-reims.fr

Résumé

Dans cet article, nous questionnons l'évolution des conflits d'usage liés à la gestion des ressources et des espaces forestiers à l'heure de la transition énergétique. Utilisant les outils de l'économie patrimoniale, nous mettons l'accent sur les stratégies d'acteurs qui sous-tendent ces dynamiques conflictuelles, leurs mutations et leurs modalités de régulation. Notre réflexion s'appuie sur l'étude empirique de deux territoires forestiers : La Tuque, au Québec, et le massif des Landes de Gascogne, en France. La description historicisée de ces systèmes productifs et territoriaux montre d'abord que les frictions véhiculées par la transition énergétique tiennent tout autant à l'arrivée de nouveaux acteurs qu'au réveil de tensions entre usagers historiques. Nous soulignons aussi le pouvoir de régulation acquis par certains de ces usagers historiques. Cela nous amène à considérer que, si la transition énergétique renforce l'influence des logiques d'usages marchands de la ressource dans les choix de gestion forestière, tous les acteurs ne sont pas habilités à promouvoir ces nouvelles trajectoires.

Mots-clés

Gestion forestière, conflits d'usage, approche patrimoniale, transition énergétique.

Vincent BANOS

Institut national de recherche pour l'agriculture,
l'alimentation et l'environnement
vincent.banos@inrae.fr

Land-use conflict through the lens of heritage strategies: A cross section of two forest territories at the time of France's and Quebec's energy transition

Abstract

This article questions the evolution of land-use conflict related to forest management at the time of the energy transition. Using the tools of patrimonial economics, it focuses on the actors' strategies that underlie the conflictual dynamics, mutations, and modes of regulation. Our reflection is based on the empirical study of two forest territories: the city of La Tuque in Quebec and the Landes de Gascogne in France. First, the historical description of these productive and territorial systems shows that the frictions generated by the energy transition are as much due to the arrival of new actors as they are due to the reawakening of tensions between historical users. The article also highlights the regulatory power acquired by some of the stakeholders. This leads us to consider that even though the energy transition does influence forest management toward a more commercial approach, not all actors can support these new trajectories.

Keywords

Forest management, land-use conflict, heritage approach, energy transition.

Los conflictos de utilización según las estrategias patrimoniales: observaciones cruzadas sobre dos territorios forestales a la hora de la transición energética en Francia y Quebec

Resumen

Interrogamos la evolución de los conflictos de utilización relacionados con la gestión de recursos y de espacios forestales durante la transición energética. Gracias a instrumentos de economía patrimonial, acentuamos las estrategias de los protagonistas que soportan esas dinámicas conflictivas, sus mutaciones y sus modalidades de regulación. Nuestra reflexión se apoya sobre el estudio empírico de dos territorios forestales: el de la ciudad de La Tuque, Quebec y el del macizo de Landas de Gascuña, Francia. La descripción historizada de tales sistemas productivos y territoriales muestra que las fricciones vehiculadas por la transición energética se interesan tanto a la llegada de nuevos protagonistas que a la reanimación de tensiones, entre usuarios históricos. Señalamos también, el poder de regulación de algunos usuarios. Consideramos que, si la transición energética refuerza la influencia de las lógicas de los usuarios comerciantes de ese recurso en la opción de gestión forestal, todos los protagonistas no están habilitados para promover esas nuevas trayectorias.

Palabras claves

Gestión forestal, conflictos de utilización, enfoque patrimonial, transición energética.

Introduction

Présentée comme un levier important de la transition énergétique¹, parfois espérée comme un facteur de réappropriation des ressources territoriales (Tritz, 2012; Tabourdeau, 2014), l'utilisation accrue de la biomasse forestière est aussi régulièrement remise en question à l'aune des concurrences d'usages et des logiques de captation industrielle qu'elle véhicule, ainsi que de ses effets perniciose sur la biodiversité ou le carbone (Van der Horst et Evans, 2010; Banos et Dehez, 2017). Si ces tensions reçoivent une attention croissante, les travaux menés tendent à insister sur les dynamiques émergentes en édulant parfois les héritages territoriaux et l'épaisseur historique des dynamiques conflictuelles (Scarwell *et al.*, 2015). Or, les mondes de la forêt sont depuis longtemps « travaillés » par une diversité de représentations et d'enjeux portés par une multiplicité d'acteurs (Corvol *et al.*, 1997). Cette « sociodiversité » des forêts (Chiasson *et al.*, 2005) s'est encore amplifiée, ces dernières décennies, dans le sillage de la montée en puissance, au niveau international, des préoccupations relatives à la protection des écosystèmes forestiers et au juste partage des services qu'ils offrent. La reconnaissance de cette diversité de fonctions, d'usages et d'usagers est portée par les principes de la multifonctionnalité et de la gestion durable des forêts. L'application effective de la multifonctionnalité varie néanmoins selon les contextes, fait souvent débat et n'induit pas forcément une gestion partagée de l'espace et des ressources (Barthod, 2015). Notre objectif, dans cet article, est de mettre en question cette trajectoire tumultueuse et toujours incertaine des territoires forestiers au prisme de la transition énergétique. Quels sont ses effets sur la forêt « plurielle » et ses dynamiques conflictuelles? Est-ce que cette transition autorise des acteurs auparavant marginalisés à peser davantage sur les débats et à influencer la gestion des ressources et des espaces forestiers?

Pour décrypter comment la transition énergétique résonne sur le territoire et raisonne la gestion forestière, nous adoptons une approche interdisciplinaire prenant en compte le caractère à la fois historique et dynamique des stratégies d'acteurs qui sous-tendent les conflits d'usage à l'échelle méso (Mormont, 2006). Nous nous appuyons

plus précisément sur l'analyse patrimoniale développée à la confluence des approches conventionnalistes² et de la théorie de la régulation en économie (Grefte, 2003; Barrère *et al.*, 2005). Ce cadre d'analyse fait écho à l'engouement patrimonial qui affecte les forêts depuis le XIX^e siècle et qui, depuis, sort un nombre croissant d'entités matérielles et immatérielles du strict cadre de la gestion individuelle et marchande pour prendre en compte leur contribution à l'identité et à la reproduction des collectifs (Barrère *et al.*, 2005). Mais le principal apport d'une telle analyse est de nous faire considérer que les stratégies patrimoniales sont en réalité construites en tension entre 1) intérêts individuels et collectifs, 2) logiques d'usage et de préservation, 3) relations marchandes et non marchandes (Barrère, 2014; Cazals, 2018). Ainsi définies, les stratégies patrimoniales constituent un opérateur analytique pouvant contribuer à renouveler le regard sur les conflits d'usage qui se jouent à l'interface des systèmes productifs et territoriaux (Laurent et du Tertre, 2008; Cazals, 2018). Pour mettre à l'épreuve cette grille d'analyse, nous prenons appui sur une démarche narrative et l'analyse empirique de deux territoires forestiers: les Landes de Gascogne, en France, et La Tuque, au Québec. Dotées de caractéristiques sylvicoles et sociospatiales différentes, ces régions forestières ont en commun le fait d'être marquées par une relative diversité d'usages et le rôle structurant d'activités productives remises en question par le déploiement de la transition énergétique.

Dans un premier temps, nous explicitons la grille analytique et la méthode utilisées. Nous présentons ensuite les résultats sous la forme d'une narration permettant d'apprécier la dynamique des conflits d'usage et les effets de la transition énergétique au prisme des stratégies patrimoniales portées par différents collectifs d'usagers. Enfin, la discussion croisée de ces résultats nous conduira à relever quelques enseignements sur les interdépendances entre stratégies patrimoniales, conflits d'usage et gestion forestière à l'heure de la transition énergétique.

Les conflits d'usage au prisme des stratégies patrimoniales

Si les situations territoriales où les logiques divergentes d'acteurs entrent en collision peuvent être appréhendées à partir d'une diversité de notions (Melé, 2003), les conflits

1 Selon l'Agence internationale de l'énergie, la biomasse contribue à 10% de l'énergie finale consommée dans le monde, soit 5 fois plus que l'éolien et le solaire. Elle représente même 60% de l'énergie renouvelable consommée en Europe (IEA, 2022).

2 «Un élément devient patrimoine sous l'effet d'une convention» (Grefte, 2003).

d'usage réfèrent aux affrontements concernant l'utilisation d'un territoire ou d'une ressource (Torre *et al.*, 2016). Cette définition englobe, tout en les distinguant, les tensions – qui se développent et peuvent perdurer en cas de rivalités entre des individus ou des groupes sociaux au sein d'un même territoire – et les conflits qui supposent un engagement des protagonistes et une prise de position formelle, soit-elle juridique, médiatique ou physique. Si les approches en termes de proximité géographique et organisée ont grandement contribué à l'analyse de ces «dysfonctionnements territoriaux» (*Ibid.*), il est néanmoins intéressant d'approfondir les dimensions stratégiques qui sous-tendent le comportement des acteurs (Godard, 2004; Bouba-Olga *et al.*, 2010). Cela semble d'autant plus important que la transition énergétique contribue à diversifier les registres de justification et à brouiller les cartes entre les enjeux productifs et environnementaux.

Observer les dynamiques sociales à partir d'une pluralité de registres de justification, à la fois contradictoires et complémentaires, constitue le programme de recherche de l'approche patrimoniale développée, depuis les années 2000, par les économistes régulationnistes de l'Université de Reims (Barrère *et al.*, 2005; Nieddu *et al.*, 2009; Vivien, 2009). L'originalité de leurs travaux réside moins dans la définition d'un patrimoine, conçu comme un ensemble d'actifs matériels et immatériels appropriés et enracinés dans l'espace et dans le temps, que dans sa construction en tant que catégorie analytique susceptible d'éclairer des réalités sociales qui dépassent le cadre de l'économie de marché sans y échapper complètement (Barrère, 2014).

Le patrimoine est ainsi saisi comme un concept permettant de penser l'articulation de registres à la fois contradictoires et intrinsèquement nécessaires les uns aux autres au sein de l'ordre patrimonial (Nieddu *et al.*, 2009). Cette posture conduit à abandonner la dichotomie entre des intérêts collectifs, qui s'appuient sur l'affirmation d'éléments identitaires et de valeurs communes à un groupe d'acteurs, et des intérêts individuels, qui font au contraire référence à l'accumulation de biens patrimoniaux pour un usage privé (Cazals *et al.*, 2013). Alors que ces deux polarités sont régulièrement opposées, notamment dans le domaine de la propriété forestière, l'approche patrimoniale souligne plutôt les situations d'enchevêtrement qui interviennent souvent dans la définition des règles de partage, d'accès et de gestion des ressources et espaces naturels (Vivien, 2009).

La même logique prévaut pour les polarités de la préservation, qui vise à conserver une entité matérielle ou immatérielle notamment par des normes juridiques, et de l'utilisation qui s'appuie sur des normes économiques de production et d'usage (Godard, 2004). Si ce croisement entre utilisation et préservation est source de frictions sociales, il peut aussi donner lieu à des compromis qui sont au fondement de la stabilité et de la durabilité de certaines activités économiques, voire de leur reconnaissance en tant que patrimoine productif collectif (Cazals *et al.*, 2013; Nieddu et Vivien, 2014). Cela montre enfin qu'un même objet peut simultanément être engagé dans une relation marchande en tant que capital ou facteur de production et être engagé dans une relation non marchande, et donc «géré comme un patrimoine» (Nieddu *et al.*, 2009). Au final, le patrimoine peut ainsi être défini comme la construction d'un compromis sous tension entre 1) intérêts individuels et collectifs, 2) logiques d'usage et de préservation, 3) relations marchandes et non marchandes.

Cette déconstruction analytique de l'ordre patrimonial en trois registres d'action offre une grille de lecture pour renouveler la compréhension des conflits d'usage à partir des stratégies patrimoniales. Nous proposons ainsi de considérer que, si tous les acteurs ou groupes d'acteurs mobilisent ces trois registres pour construire leur stratégie patrimoniale, leur positionnement au sein de chaque registre et leur manière de les combiner peuvent diverger. Dit autrement, nous faisons l'hypothèse que les tensions et conflits peuvent résulter de ces positionnements et combinaisons différenciées (figure 1). Mais bien que souvent construites sur le temps long, les stratégies patrimoniales ne sont pas figées. Les équilibres évoluent au gré du déclin ou de l'émergence d'usages, de valeurs et d'acteurs. De plus, les stratégies patrimoniales relèvent tout autant de l'héritage que d'une forme de prise de pouvoir sur l'avenir afin de «conserver dans le futur des potentialités d'adaptation à des usages non prévisibles dans le présent» (de Montgolfier et Natali, 1987).

Cette logique d'anticipation, qui peut conduire les acteurs à moduler leur positionnement pour garder des marges de manœuvre, est amplifiée dans une situation d'incertitude telle que la transition énergétique (Nieddu et Vivien, 2014). La grille d'analyse patrimoniale induit donc une vision à la fois historique et dynamique adaptée à l'étude des changements «en train de se faire» à l'échelle de systèmes productifs et territoriaux conçus comme espaces de régulation (méso) entre l'individuel (micro) et le structurel (macro) (Laurent et du Tertre, 2008; Cazals, 2018). Dès

lors, nous pouvons reformuler notre questionnement en le précisant: comment la transition énergétique affecte les stratégies patrimoniales et quels sont les effets de ces mutations sur les dynamiques conflictuelles liées à la gestion forestière? Est-ce que les compromis construits reposent sur des dynamiques collectives ou sur la capacité de certains acteurs à articuler et tenir ensemble différents registres patrimoniaux (figure 1)?

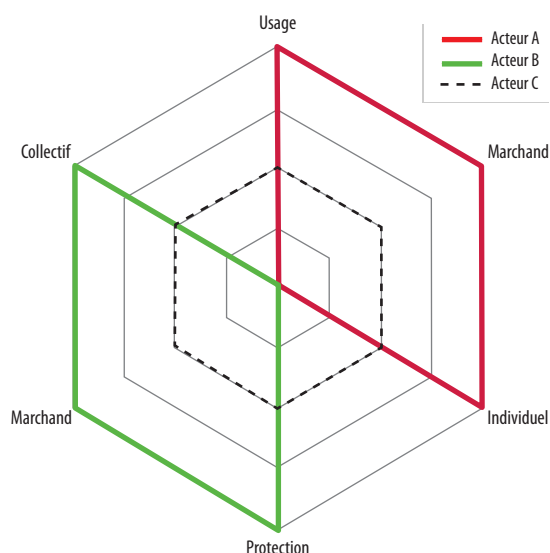


FIGURE 1 Schématisation des liens entre stratégies patrimoniales et conflits d'usage | Conception: de Rouffignac et Banos, 2021

Commentaire de la figure 1: Opposées, les stratégies patrimoniales des acteurs A et B peuvent être sources de frictions sociales. Mais dans quelle mesure l'acteur C, qui articule l'ensemble des polarités de l'ordre patrimonial, peut-il incarner et proposer des compromis limitant l'expression des rivalités entre les acteurs A et C?

Méthode: une démarche comparative et narrative à l'échelle méso

À partir d'un regard excentré sur deux systèmes différents, la comparaison permet de mettre en évidence des tendances, mais aussi de souligner des singularités et de prendre du recul par rapport à la dépendance au sentier d'un système connu (Sartori, 1994). Dans le Sud-Ouest de la France, la forêt landaise dominée par la monoculture de pins maritimes s'étend sur près de 15 000 km² alors qu'en Mauricie, au Québec, la forêt de La Tuque s'étend sur plus de 30 000 km² et se compose majoritairement de sapinières à bouleaux jaunes et de feuillus au sud (figure 2). La structuration de la propriété forestière est également diamétralement opposée. En Mauricie, 81% de la forêt est publique et la forêt privée, située principalement dans le sud près des zones urbaines,

représente seulement 17% de la surface. Les 2% de forêt restants sont de juridiction fédérale répartis entre le parc national de la Mauricie et les communautés autochtones de la Nation Atikamekw³. Dans les Landes de Gascogne, la situation est inverse puisque 90% de la surface forestière appartient à des propriétaires privés.

Enfin, les modalités de la transition énergétique apparaissent *a priori* sensiblement différentes au Québec et en France. Dans le premier cas, l'hydraulique et l'éolien constituent les fleurons de l'énergie renouvelable (99% de l'électricité) et la biomasse représenterait moins de 10% de l'offre énergétique à l'horizon 2030 (MERN, 2016). A *contrario*, le bois-énergie compte à lui seul pour près de 36% des énergies renouvelables produites en France, loin devant les autres sources (MTE, 2020). Pourtant, au milieu des années 2000, des projets de bioénergie soutenus par des politiques «énergie-climat» émergent de part et d'autre de l'Atlantique. Dans les Landes de Gascogne, les papetiers, qui jouent un rôle-clé dans la coordination de la filière locale en raison de la quantité de bois qu'ils consomment (Cazals *et al.*, 2013), regardent ainsi avec intérêt et crainte les appels d'offres lancés par l'État pour développer de grandes centrales de cogénération capables de produire simultanément de l'électricité et de la chaleur à partir de la biomasse. Tout en pouvant contribuer à moderniser l'industrie papetière énergivore et déclinante, ces appels d'offre attirent également des acteurs de l'énergie et s'ajoutent à d'autres subventions publiques orientées vers l'installation de chaufferies collectives, rurales et urbaines (Tabourdeau, 2014).

Sur le territoire de La Tuque, point de centrales de cogénération, mais un tissu industriel construit autour de quelques scieries, d'une usine d'emballage-carton et d'une usine de bâtonnets en bois pour l'agroalimentaire (de Rouffignac, 2019). La transition énergétique s'y manifeste néanmoins à travers un projet de construction *ex nihilo* d'une bioraffinerie destinée à produire des biocarburants à partir des résidus et rémanents forestiers. Mise en marche en 2010 et appelée «Vision 2023», cette bioraffinerie ambitionne de consommer environ 650 000 tonnes de biomasse par an, pour une production annuelle de 207 millions de litres de biodiesel.

Pour comprendre l'influence de ces projets de bioénergie sur les territoires forestiers de La Tuque et des Landes

3 Pour les Atikamekw, la forêt latuquoise est une composante du Nitaskinan, un territoire ancestral dont ils revendiquent la souveraineté.

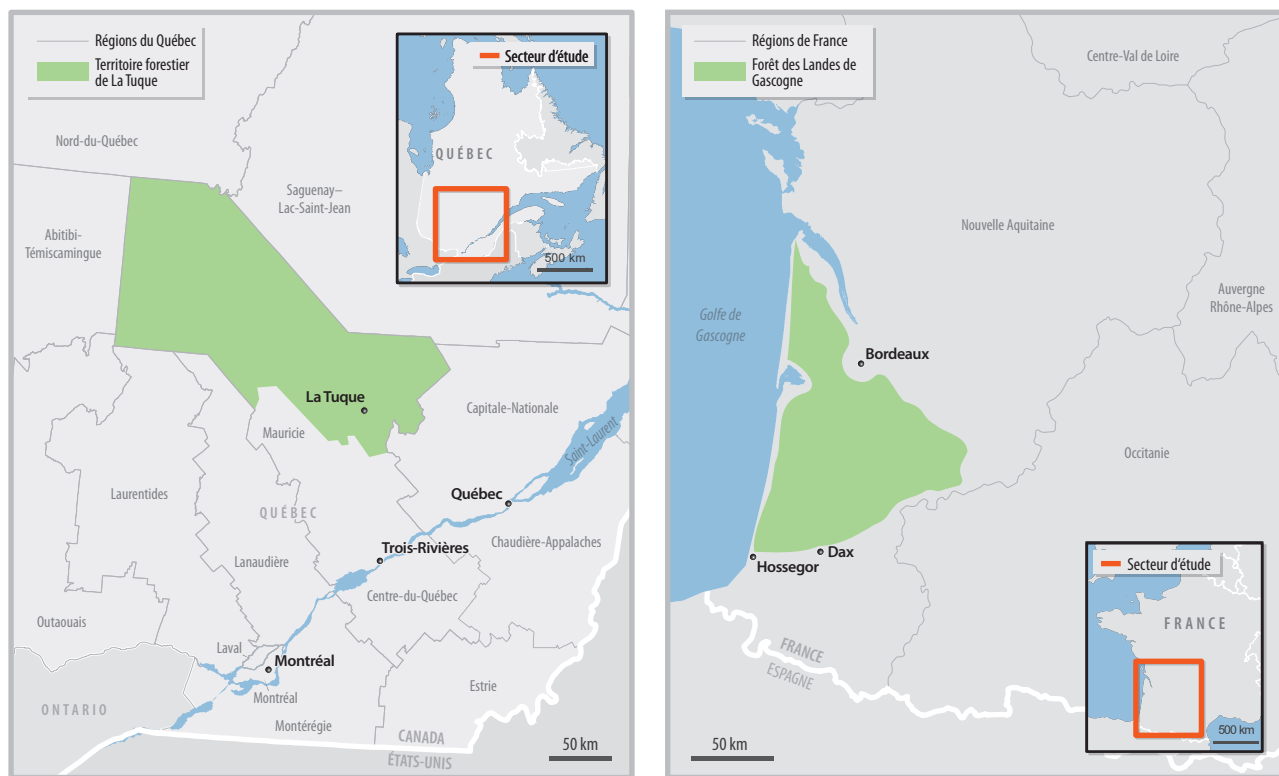


FIGURE 2 Localisation des territoires forestiers | Conception: de Rouffignac et Banos, 2021

de Gascogne, nous avons inscrit notre enquête dans une perspective historique et dynamique à l'échelle méso. Dans un premier temps, nous avons cherché à appréhender le fonctionnement et la trajectoire des deux systèmes productifs et territoriaux étudiés en procédant à une revue des littératures grise et scientifique, ainsi qu'à des entretiens avec des chercheurs (6 dans les Landes, 11 à la Tuque). Dans un second temps, nous avons réalisé une enquête par entretiens semi-directifs auprès de différents collectifs d'usagers en nous focalisant sur des représentants institutionnels et des acteurs intermédiaires qui jouent un rôle actif dans la définition des règles et des identités collectives à l'échelle des systèmes ciblés (Laurent et du Tertre, 2008).

Six catégories d'acteurs et usagers ont ainsi été définies (5 communes aux deux cas d'étude et une spécifique à chaque terrain) pour un total de 78 entretiens réalisés entre 2016 et 2018 : 43 personnes rencontrées sur le territoire de La Tuque et 35 dans les Landes de Gascogne (tableau 1). Pour trouver les participants à l'enquête, nous avons croisé la logique de la diversité avec la méthode de l'échantillonnage en « boule de neige », qui consiste à

demander à chacun des interviewés d'autres contacts, et ce, jusqu'à saturation des points de vue.

Trois grandes thématiques ont structuré les entretiens : l'historique et la dimension territoriale des activités représentées par la personne interviewée ; les rapports avec les autres usagers et les conflits passés ou actuels ; les visions de la transition énergétique à la fois en termes de projets de développement et d'effets potentiels sur les conflits/compromis existants. Après une analyse longitudinale et transversale des entretiens, nous avons triangulé les informations obtenues en les croisant avec le corpus documentaire constitué, puis assemblé le tout selon les principes de démarche narrative (Dumez et Jeunemaître, 2005). Cette démarche vise à replacer les stratégies patrimoniales construites par les acteurs dans une description historicisée des territoires et de leurs filières.

Tableau 1. Répartition des entretiens sur les deux études de cas | Conception: de Rouffignac et Banos, 2021

		Landes	La Tuque
1	Entreprises et industries forestières	16	14
2	Acteurs publics et gouvernementaux	4	7
3	Associations environnementales	4	4
4	Secteur récréotouristique (association de loisir, villégiateurs, pourvoyeurs et fédération de chasse)	2	4
5	Acteurs du monde de l'énergie	6	5
6 L	Représentants des propriétaires forestiers	3	-
6 T	Représentants de la Nation Atikamekw	-	9
	Total	35	43

Résultats

Les Landes: le réveil à bas bruit de conflits apaisés ?

Des conflits originels au rôle régulateur des stratégies patrimoniales

En 1857, Napoléon III institue la loi impériale d'assainissement et de mise en culture des Landes de Gascogne, laquelle se traduit par la plantation massive de pins maritimes. Au cours du XIX^e siècle, la forêt passe ainsi de 100 000 à près d'un million d'hectares. Conduisant à la privatisation de vastes terrains collectifs jusque-là parcourus par les troupeaux d'ovins et leurs bergers, ce bouleversement socioécologique génère d'importants conflits (Dupuy, 1996). La lente transition du gemmage⁴, qui marqua «l'âge d'or» de la forêt landaise (Sargos, 1949), à l'industrie bois-papier et à la ligniculture s'avère également douloureuse puisque les grèves et les luttes sociales se succèdent jusqu'aux années 1970. Si ces conflits originels constituent pour certains un traumatisme durable (Dupuy, 1996; Ribereau-Gayon, 2011), force est de constater que le contexte s'est fortement apaisé. Cela tient à l'exode rural qui a vidé la forêt landaise de ses habitants

4 Cette activité consiste à blesser le pin pour en récolter l'oléorésine, qui est ensuite distillée pour faire de la térébenthine, des brais ou de la colophane.

et travailleurs, mais aussi à la mise en patrimoine d'un espace forestier qui, bien que très majoritairement privé, est aussi perçu comme un bien commun et un marqueur de l'identité territoriale.

Ce processus ayant déjà été largement commenté (Deuffic *et al.*, 2010; Ribereau-Gayon, 2011; Pottier, 2012; Cazals *et al.*, 2013), nous n'insistons ici que sur quelques rouages révélateurs du rôle pivot des propriétaires forestiers et de leurs stratégies patrimoniales. Tout d'abord, ces derniers contribuent activement à façonner la «mémoire locale» par des récits réhabilitant l'épopée du boisement, l'héroïsme des pionniers et le volontarisme de plusieurs générations de sylviculteurs (Sargos, 1949). Sortant la forêt landaise de son cadre individuel et marchand, ces discours valorisent sa dimension collective et son inscription dans de nombreuses lignées familiales. Ils s'accompagnent également de pratiques qui favorisent l'attachement culturel des habitants, même lorsque ceux-ci n'ont pas de véritables liens avec l'économie forestière et ses emplois (Pottier, 2012). De la chasse à la promenade, les activités récréatives se sont ainsi nourries d'une multifonctionnalité avant l'heure de la forêt landaise puisque, en dépit de son statut privé et des jugements ambivalents sur la monoculture du pin maritime, cette forêt est traditionnellement accessible et fréquentée (*Ibid*).

Pour autant, le syndicat des propriétaires rappelle régulièrement que l'ouverture des forêts privées relève de la tolérance et ne confère aucun droit de regard aux usagers sur la gestion forestière. Les fonctions identitaires et récréatives sont ainsi considérées comme des externalités positives de la fonction productive: «Cette gestion de la forêt cultivée, c'est ce qui a façonné le paysage de la région et fait le tourisme d'aujourd'hui» (Sylviculteur, 2017). Bien que dominé par les intérêts individuels et marchands, le patrimoine privé des propriétaires est ainsi avancé comme la garantie d'un patrimoine collectif qui ne pourrait pas exister sans eux (Pottier, 2012; Cazals *et al.*, 2013).

Reposant sur une hiérarchisation implicite des enjeux, la multifonctionnalité de la forêt landaise est aussi aménagée ou, du moins, spatialement différenciée. Tandis que le tourisme se concentre sur le cordon littoral, appartenant essentiellement au domaine public, les zonages environnementaux qui relèvent du patrimoine naturel institutionnalisé (par exemple, Natura 2000) restent essentiellement circonscrits aux forêts alluviales qui représentent la biodiversité dite «remarquable», et aux espaces forestiers les moins productifs (Deuffic *et al.*, 2010).

L'attractivité démographique du territoire et l'extension des préoccupations environnementales à l'égard de la nature ordinaire n'ont pas fondamentalement remis en cause cette doctrine et n'ont bouleversé ni les modes de gestion, ni les acteurs habilités à y intervenir (*Ibid.*).

Situé au cœur du territoire et acteur majeur de sa mise en patrimoine, le Parc naturel régional des Landes de Gascogne continue ainsi, près de 40 ans après sa création, à se tenir éloigné des enjeux de la gestion forestière en affichant publiquement son attachement à la responsabilité des sylviculteurs (Pottier, 2012). À écouter ce représentant des propriétaires, il en va de même pour les associations environnementales: « Les environnementalistes, ici, dans le Sud-Ouest, ils ne nous dérangent pas beaucoup ! (...) Mais ils savent aussi qu'on ne va pas faire un système qui fait qu'au bout de 20 ans il n'y ait plus rien » (Sylviculteur, 2017).

Tout en sachant s'allier avec les mondes de la chasse et de l'agriculture pour limiter et orienter les mesures de protection environnementale⁵, les forestiers landais adaptent leurs discours aux nouvelles exigences écologiques. Il ne s'agit plus seulement de rappeler que leur action contribue à « reconstituer et protéger le patrimoine forestier national » (code forestier de 1827), mais d'affirmer qu'en tant que vaste espace naturel, la forêt landaise est nécessairement un « poumon vert » répondant aux enjeux environnementaux globaux (Ribereau-Gayon, 2011). Basé sur des équivalences discutables, cette rhétorique transforme l'homogénéité du massif landais en atout et contribue à désarmer les critiques à l'encontre de la monoculture du pin maritime. Sans être totalement dupes, les associations environnementales naviguent entre lassitude⁶ et compréhension à l'égard d'un système sylvicole singulièrement partagé entre nature et culture: « La coupe rase, la plantation ou l'amélioration génétique, c'est aussi lié à l'essence. Une forêt de chêne, on peut la gérer autrement, une forêt de pin c'est plus difficile [...] et laisser faire la nature, ça prend plus de temps et ça fait moins travailler les entreprises » (Association environnementale, 2017).

En mettant à terre près de 50 % de la ressource sur pied, les tempêtes Martin (1999) et Klaus (2009) auraient pu déstabiliser la stratégie patrimoniale des forestiers en les

faisant passer du statut de protecteurs d'un bien commun à celui de responsables de sa destruction. Au contraire, malgré des interrogations sur la vulnérabilité du modèle landais (Banos et Deuffic, 2020), ces catastrophes ont accentué la reconnaissance d'un « bien privé produisant un bien public » (Élue dans Pottier, 2012). Mais ce consensus apparent a-t-il résisté aux contradictions et ambiguïtés de la transition énergétique ?

Transition énergétique: entre intensification en douceur de la gestion forestière et réveil des tensions sur le foncier forestier

Conjuguées « au trou de production » causé par les tempêtes, les projections prévoyant l'allocation de près de 25 % de la récolte du massif⁷ au bois-énergie à l'horizon de 2015 (GIP ECOFOR, 2010) ravivent les tensions entre propriétaires forestiers et industriels. Ces derniers accusent les premiers d'être trop conservateurs et de ne pas mettre assez de bois sur le marché (Deuffic *et al.*, 2010). La situation se tend encore un peu plus lorsque, tout en affichant publiquement leur opposition au bois-énergie (Ripoche, 2010), les papetiers s'allient aux énergéticiens afin de capter les appels d'offre pour la production d'électricité renouvelable (Banos et Dehez, 2017). En 2010, deux centrales de cogénération consommant environ 650 000 tonnes de bois par an, soit plus de la moitié du bois-énergie alors consommé au niveau régional, entrent ainsi en fonctionnement au cœur des Landes de Gascogne. Si ces équipements imposants permettent aux industriels de mettre en valeur leur responsabilité environnementale et promettent de nouveaux marchés, ils font craindre aux propriétaires une intensification de la sylviculture au profit de produits à faible valeur ajoutée: « Le bois-énergie, ce n'est pas ce qui nous fait phosphorer le plus. On préfère le bois-matériau, le bois-fibre et le bois-carbone » (Sylviculteur, 2017). Leur inquiétude est d'autant plus forte qu'en coulisse, les énergéticiens font la promotion des itinéraires à courtes rotations, proches de l'agriculture et à usages principalement énergétiques (par exemple, l'eucalyptus): « Mon travail consistait, ni plus ni moins, à convaincre les propriétaires de vendre le bois planté par leur grand-père pour le brûler et en faire de l'énergie. Cet usage n'étant pas vraiment « acceptable », on a dû mener un gros travail de marketing et proposer des garanties d'achat alléchantes » (Énergéticien, 2017).

5 Tel est le cas de l'Association Landes Nature, créée en 1999 avec l'objectif de « tenir le crayon » des documents de gestion des sites Natura 2000.

6 « La certification forestière, c'est du pipeau mais tout le monde s'en fout » (Association environnementale, 2016).

7 Soit environ 2 millions de tonnes de bois par an.

Par ailleurs, les propriétaires ne sont pas les seuls déstabilisés par le double discours des industriels. Lorsque l'État décide en 2010, au moment même où les centrales de cogénération démarrent, de restreindre les usages bois-énergie dans le massif landais (Banos et Dehez, 2017), certaines collectivités territoriales se plaignent d'un traitement différencié: «On peut comprendre que les décideurs nous écoutent moins que les gros employeurs. Mais de là à faire peur à tout le monde en brandissant la fermeture d'usines pour nous empêcher de développer nos petites chaufferies...» (Acteur public, 2016).

Pour résoudre ces tensions et éviter qu'elles se transforment en conflits, les papetiers cherchent à démontrer que, contrairement aux énergéticiens, ils sont capables de s'arbitrer pour innover et se projeter dans l'avenir tout en préservant les équilibres collectifs et l'identité forestière du territoire. Plutôt que de soutenir le recours à des itinéraires à courtes rotations, les papetiers proposent ainsi de valoriser une «ressource non conflictuelle»: les souches du pin maritime (Banos et Dehez, 2017). Ancrant leur projet dans l'histoire du territoire, ils rappellent que cette matière était autrefois utilisée pour produire du charbon et qu'eux-mêmes y travaillent depuis les chocs pétroliers des années 1970. Mais jusqu'aux années 2000, ils se heurtent au refus des propriétaires et à la forte teneur en silice des souches qui endommage leurs équipements traditionnels. Si grâce à la transition énergétique, ils peuvent investir dans des chaudières «à lit fluidisé» permettant de traiter le sable, il reste encore à convaincre les propriétaires, voire les autres collectifs d'usagers, du bien-fondé de l'extraction des souches. Dans cette perspective, la tempête de 2009 s'avère un auxiliaire inattendu, mais efficace puisqu'elle oblige les propriétaires à dessoucher pour nettoyer leurs parcelles et légitime le procédé auprès des autres acteurs.

Pour pérenniser au-delà de la crise cette pratique unique en France, les industriels développent deux arguments supplémentaires: le dessouchage réduirait les coûts de reboisement et les risques liés à la propagation d'agents pathogènes par les racines (le fomes, par exemple). Or, cet argumentaire séduit puisque, malgré la faible rémunération que procurent les souches et des interrogations persistantes concernant les effets du dessouchage sur la fertilité des sols ou le stockage carbone, 70 % des propriétaires landais se disent désormais prêts à extraire cette matière pour en faire de l'énergie (Brahic et Deuffic, 2017). La banalisation de cette pratique extractive sans réelle controverse peut s'expliquer par les nombreuses incertitudes scientifiques

et l'effet quelque peu anesthésiant des tempêtes (Banos et Dehez, 2017). Mais, à notre sens, cela tient aussi à la stratégie patrimoniale déployée par des industriels qui ont su valoriser l'idée d'une exploitation de la forêt au service de sa protection et présenter leur solution comme un moyen de moderniser la filière tout en préservant l'identité forestière du territoire.

Si la transition énergétique a contribué à intensifier la gestion forestière sans susciter de conflits ni élargir la liste de ses bénéficiaires et de ses protagonistes, elle a en revanche réveillé le sujet sensible du foncier forestier. Pourtant, au lendemain de la tempête Klaus, les forces vives du territoire s'accordent à considérer que le maintien de la forêt, indépendamment de sa composition et de ses modes de gestion, constitue un usage du sol plus vertueux que l'agriculture ou l'urbanisation (Ribereau-Gayon, 2011). Ce moment fait donc naître l'espoir d'une reconstitution des parcelles ravagées, mais aussi d'une mobilisation sur le long terme contre les multiples pressions foncières (agriculture, urbanisation, infrastructures...) qui fragilisent, de manière plus insidieuse mais aussi plus régulière, le massif forestier (Pottier, 2012). Grâce au soutien financier de l'État, 94 % des 200 000 ha détruits par la tempête Klaus sont d'ailleurs reboisés (Banos et Deuffic, 2020).

Si l'hémorragie tant redoutée n'a pas eu lieu, l'essor du photovoltaïque relance les débats sur «le mitage» de l'espace forestier. À la fin de 2016, le massif landais concentre en effet près d'un tiers des capacités photovoltaïques installées en France métropolitaine et 80 % des installations sont implantées sur des parcelles sylvicoles (Duruiseau, 2017). Aussi impressionnants soient-ils, ces chiffres doivent être nuancés dans la mesure où ils représentent un total d'environ 1 300 ha de forêts consommées. Cela équivaut à peine à la surface de défrichement autorisé en moyenne chaque année depuis 2000 (NAFU, 2020). Il est donc un peu tôt pour affirmer que la transition énergétique va faire disparaître la forêt landaise.

En revanche, les débats autour du photovoltaïque⁸ mettent en lumière certaines ambiguïtés et fragilités de la stratégie patrimoniale des forestiers. La valeur des Landes de Gascogne comme espace de conquête dédié aux enjeux productifs et aménagés de manière rationnelle et industrielle

8 En mars 2021, la filière forêt-bois publie un communiqué affirmant que «détruire les forêts de pin maritime, principale pompe à carbone de la région Nouvelle-Aquitaine, pour installer des centrales photovoltaïques est un non-sens écologique et économique» (Chaillou, 2021).

(infrastructures, vastes parcelles géométriques, etc.) met en scène des attributs territoriaux qui sont en effet très attrayants pour l'industrie des énergies renouvelables (*Ibid.*) (figure 3). Les tensions actuelles rappellent aussi et surtout que, régulièrement présenté comme une garantie du bien commun, le patrimoine privé des forestiers reste d'abord un capital foncier, bon marché et difficilement protégeable lorsque ses détenteurs souhaitent le faire fructifier autrement, dans une logique marchande plus favorable à leur intérêt individuel, pour compenser les pertes subies à cause des tempêtes, ou encore pour contribuer à d'autres projets collectifs «énergie-climat» (Pottier, 2012).

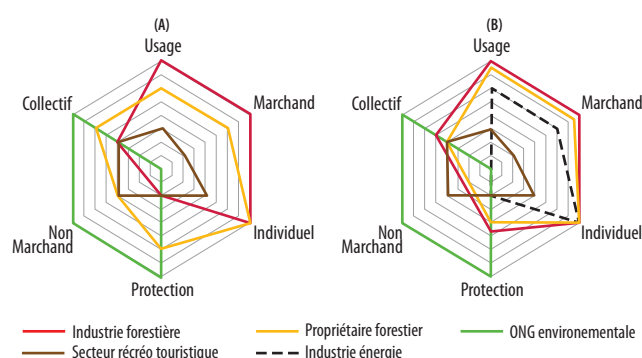


FIGURE 3 Schématisation des stratégies patrimoniales (A) et de leurs évolutions avec la transition énergétique (B) : cas du massif des Landes de Gascogne | Conception: de Rouffignac et Banos, 2021

Commentaire de la figure 3. Alors que les propriétaires forestiers s'étaient imposés comme une figure-clé et un régulateur de l'ordre patrimonial local, la transition énergétique fragilise ou, du moins, souligne l'ambiguïté de leur positionnement sur les polarités de la protection environnementale (intensification des pratiques sylvicoles) et de l'intérêt collectif (tentation d'une valorisation alternative du foncier privé). *A contrario*, même si leur solution s'inscrit dans une logique de captation individuelle et marchande, les industriels du bois ont su élargir leur stature patrimoniale en promouvant une ressource « non conflictuelle » supposée contribuer à la protection de la forêt et à la pérennité du système productif et territorial. De leurs côtés, les associations environnementales et les énergéticiens restent cantonnés dans des discours plus partiels et clivants. Quant au secteur récréotouristique, bien que potentiellement placé au cœur du jeu, sa difficulté persistante à valoriser de nouveaux usages marchands de la ressource freine toujours ses capacités à peser sur les débats et à influencer sur la gestion forestière.

La Tuque: quand la transition énergétique vient remodeler une multifonctionnalité contrariée

Un territoire marqué par des conflits d'usage et la difficile conciliation des stratégies patrimoniales

Même s'il existe peu de traces de ce passé lointain, les indices archéologiques témoignent d'une occupation autochtone de la Haute-Mauricie depuis au moins 4 000 ans et d'une sédentarisation des communautés atikamekw plusieurs siècles avant notre ère (Wyatt et Chilton, 2014). Mentionnés à partir du XVII^e siècle,

les premiers contacts avec les colons français, puis britanniques, s'inscrivent dans le cadre de l'évangélisation portée par les missionnaires catholiques et d'échanges commerciaux avec l'installation des premières compagnies de traite de fourrure (Lebel, 2005).

Puis au début du XX^e siècle, de nouvelles infrastructures liées à l'industrie forestière viennent dynamiser la région. En 1904, l'entreprise Quebec and Saint Maurice Industrial Company achète une vaste portion de territoire pour y installer un barrage hydroélectrique, ainsi qu'une usine de pâte et papier. Le système des concessions forestières leur garantissant depuis 1867 un droit exclusif sur le domaine forestier (Leclerc et Chiasson, 2013), les industries peuvent légalement ignorer les autres usages et restreindre, voire interdire, l'accès à la ressource, y compris lorsque celle-ci se situe au cœur d'un territoire ancestral autochtone (Fortier et Wyatt, 2014). La Quebec and Saint Maurice Industrial Company devient ainsi le point névralgique du territoire allochtone et le centre d'activité autour duquel se construit la ville de La Tuque (Lanthier, 1983).

Cette dynamique territoriale permet à l'industrie forestière d'acquiescer le statut d'acteur patrimonial capable d'articuler ses intérêts individuels et marchands à des intérêts collectifs, par l'allocation d'emplois et la contribution à l'attractivité économique du territoire. En 1974, le système des concessions forestières est aboli afin de contrôler davantage l'aménagement forestier dans un contexte de questionnement croissant sur la pénurie des ressources forestières et la durabilité des méthodes sylvicoles (Gassama, 2016). Il est remplacé en 1986 par le système des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier, qui démocratise l'accès aux territoires forestiers et ouvre la voie à une participation des autres usagers puisqu'il impose de soumettre les plans d'aménagement forestier à la consultation publique.

Mais si cette réglementation conduit à intégrer davantage l'enjeu de la préservation et du renouvellement de la ressource, elle reste néanmoins centrée sur une logique d'approvisionnement à la faveur des industries forestières et au détriment de tout autre usage (Chiasson *et al.*, 2006). En dépit de multiples protestations à partir de la Seconde Guerre mondiale, suivies de nombreuses et longues négociations avec le gouvernement fédéral du Canada, les revendications des Premières Nations sur la propriété foncière, la gestion de la ressource, ou *a minima* des redevances pour son exploitation, peinent toujours à se faire entendre: « On a déposé une revendication en

1980 [...] ça va faire quand même 35 ans qu'on négocie» (Conseil de la Nation Atikamekw, 2016). Mais ce long conflit révèle la construction d'une stratégie patrimoniale tenant ensemble différentes polarités. Loin de s'enfermer dans des logiques non marchandes de souveraineté territoriale et de protection d'écosystèmes forestiers au cœur de sa cosmogonie et de ses usages traditionnels, la Nation Atikamekw intègre aussi des dimensions marchandes liées aux commerces ou aux redevances et allie les intérêts individuels de chaque famille avec l'intérêt collectif de la nation (Wyatt et Chilton, 2014).

Tables de gestion intégrée des ressources et des territoires ou l'échec d'un dispositif d'harmonisation des usages

Au début des années 2010, l'espoir d'une recomposition des territoires forestiers et d'une meilleure intégration de leurs différents usages repose moins, au Québec, sur la transition énergétique que sur la mise en œuvre des tables locales de gestion intégrée des ressources et des territoires (TGIRT). Même si des comités de concertation émergent avec le développement de la certification forestière, au tournant des années 2000, les TGIRT franchissent un palier supplémentaire puisque la concertation est déplacée en amont de la planification forestière et que la responsabilité de cette dernière est transférée des industries au gouvernement provincial, dans le cadre d'un nouveau régime forestier (2013). Sur le territoire de La Tuque, les communautés autochtones et les acteurs constitutifs du secteur récréotouristique (pourvoyeurs⁹, villégiateurs et associations de loisir), sont ainsi invités à énoncer leurs revendications par rapport à l'aménagement forestier, lors de forums organisés à l'échelle d'une ou plusieurs unités d'aménagement forestier (UAF). Ces tentatives d'harmonisation ne se font pas sans heurts et divers conflits d'usage s'expriment ouvertement sur l'ensemble du territoire, mais de manière plus vive autour des agglomérations, là où se concentrent les activités touristiques et de loisir (de Rouffignac, 2019).

Revendiquant à la fois des légitimités marchandes (tourisme) et non marchandes (loisir) ainsi que des logiques d'usages (récréatifs) et de préservation des sites et de leurs aménités, le secteur récréotouristique préconise des traitements sylvicoles sauvegardant davantage le paysage forestier et les habitats fauniques, comme des

coupes partielles. Cependant, ces attentes ne sont pas validées par les industriels, qui cherchent à préserver leur forte influence sur les gisements forestiers proches des usines pour maintenir des coûts de transport réduits.

Cette stratégie marchande industrielle construite sur le long terme demeure efficace puisque les nouveaux plans de gestion forestière en Mauricie ne tiennent pas compte des enjeux portés par un secteur récréotouristique qui revendique pourtant un statut d'industrie en vertu de retombées économiques autant, sinon plus, importantes que celles de l'industrie forestière (Le Nouvelliste, 2015). Des travaux menés sur la mise en œuvre des TGIRT en Abitibi-Témiscamingue soulignent la persistance d'un rapport de force inégal entre les participants, notamment entre les industriels forestiers et les autres usagers de la forêt (Chiasson *et al.*, 2006, Leclerc et Andrew, 2013). Ce constat semble partagé sur le territoire de La Tuque, tant les acteurs rencontrés soulignent la distance existant entre l'objectif initial de déterminer conjointement les «objectifs locaux d'aménagement durable des forêts» et la réalité du processus: «Les TGIRT, c'est une similifarce. C'est de l'information, ce n'est pas de la consultation. On leur présente nos enjeux, mais ils ne sont pas obligés de changer les choses» (Pourvoyeur, 2016). De manière assez surprenante, ce ressenti n'est pas démenti par les autorités gouvernementales: «Les opinions sont prises en compte dans la planification, mais pas forcément appliquées» (Gouvernement provincial, 2016). Le processus de concertation a d'autant moins d'incidence sur la gestion forestière qu'il semble rester cantonné, sur le territoire de La Tuque, aux logiques individuelles des industries et du secteur récréotouristique. Les stratégies patrimoniales des associations environnementales, basées sur la valorisation non marchande de la biodiversité et sa transmission aux générations futures, apparaissent ainsi peu prises en compte. Régulièrement décriées par les associations environnementales, les pratiques industrielles telles que les coupes rases sont toujours largement pratiquées. De plus, les aires protégées, qui constituent le mode juridique de conservation biologique le plus répandu au Québec, augmentent lentement en Mauricie et n'atteignent pas les objectifs fixés par le gouvernement provincial.

Les associations environnementales ne sont pas les seules à se sentir déconsidérées. En effet, même si les Premières Nations font partie intégrante des TGIRT, la capacité de ce dispositif à répondre aux enjeux des communautés autochtones demeure bien incertain (Lecomte *et al.*, 2005). En reléguant la Nation Atikamekw

9 Au Québec, les pourvoyeurs sont les gérants d'établissements qui louent aux chasseurs et aux pêcheurs des installations et des services.

au statut de simple « autre intervenant », à la légitimité équivalente à celle du secteur récréotouristique (Fortier et Wyatt, 2014), le processus d'harmonisation des usages n'est pas à la hauteur des revendications d'autonomie gouvernementale et de souveraineté¹⁰ territoriale, ou du moins de cogestion entre partenaires égaux, portées par les nations autochtones (Grammond, 2009): « L'idée, c'est de parler de nation à nation. On considère qu'on doit avoir les mêmes droits qu'une province, alors qu'eux tentent de nous renvoyer vers les instances régionales en tant que simple intervenant comme un pourvoyeur ou un villégiateur » (Conseil de la Nation Atikamekw, 2016). D'une certaine manière, ce point de vue est partagé par les industriels forestiers, qui considèrent que la prise en charge des revendications territoriales émises par les Premières Nations n'est pas de leur responsabilité, mais de celle du gouvernement fédéral. Dans cette situation de blocage qui arrange les acteurs industriels en place, les TGIRT s'avèrent bien insuffisantes et ne permettent pas de faire évoluer les modalités et les protagonistes de la gestion forestière, au sein de ce territoire forestier (Teitelbaum, 2015).

Projet de bioraffinerie forestière ou les effets inattendus de la transition énergétique

Rien ne prédestinait la transition énergétique à rebattre les cartes de la gestion du territoire forestier de La Tuque (figure 4). Non seulement la biomasse occupe une place marginale dans le l'offre énergétique québécoise, mais de plus, les programmes d'investissement alloués à la valorisation énergétique sont orientés vers la modernisation de l'industrie papetière et l'amélioration de la compétitivité des grandes entreprises privées (de Rouffignac, 2019). Pourtant, en prenant la forme d'un projet de bioraffinerie destiné à la production de biocarburant, la transition énergétique permet à certains usagers marginalisés de faire entendre leur voix et de reprendre du pouvoir sur la gestion forestière.

Démarrant prudemment au début des années 2010, le projet de bioraffinerie est porté depuis 2015 par une association d'acteurs du territoire. Ce projet d'écologie industrielle hybride les intérêts individuels et marchands des bailleurs de fonds privés (compagnie pétrolière finlandaise) avec des intérêts collectifs de création d'emplois pour la ville, mais aussi des enjeux environnementaux de lutte contre les changements climatiques. Ce partenariat intègre

aussi la Nation Atikamekw qui voit là l'occasion de faire avancer concrètement les sujets sensibles de l'emploi de sa population et de la cogestion du développement forestier en adéquation avec ses usages et ses valeurs culturelles (Wyatt et Chilton, 2014). Considérant que le développement économique forestier doit et peut s'inscrire dans une logique de complémentarité, et non de substitution, avec ses traditions, la Nation Atikamekw adapte sa stratégie patrimoniale aux intérêts collectifs et marchands qui président à la création du projet de bioraffinerie. Conçu comme un moyen de reprendre le pouvoir sur son territoire ancestral, cette implication de la Nation Atikamekw dans le secteur forestier n'est toutefois pas dénué de risques et de tensions. Le compromis amorcé masque difficilement les divergences d'intérêts entre les exigences de productivité et de rentabilité à court terme des bailleurs fonds et le mode de vie cyclique des Atikamekw qui répartit les activités de chasse, de pêche, de cueillette et de conservation sur six saisons (Labelle *et al.*, 2019).

Le projet suscite également la méfiance de certaines ONG environnementales qui contestent l'intérêt même d'un usage énergétique de la biomasse, comme en atteste le rapport *De Biomasse à... biomascarade*, publié par Greenpeace Québec (2011). Si cette opposition radicale provoque assez peu d'échos sur le territoire de La Tuque, le projet suscite davantage d'inquiétude chez les industriels « historiques » de la forêt qui redoutent l'arrivée de ce nouvel acteur majeur soutenu par la Nation Atikamekw puisqu'il concurrencerait leur accès à la ressource et leur imposerait ses manières de faire ou de penser la gestion forestière. Bien que se présentant comme complémentaire aux industries existantes car basé sur des rémanents ou des essences non valorisées, le projet de bioraffinerie fait en effet craindre une hausse des prix de la biomasse et une remise en cause de la hiérarchie des usages.

En outre, les industriels « historiques » s'inquiètent des conséquences de la bioraffinerie sur les infrastructures et la logistique de la récolte: « Avec l'augmentation des volumes d'exploitation, une réflexion est nécessaire concernant la taille et la fréquence des camions qui viendront chercher les rémanents » (Industriel forestier, 2016). Loin d'être anodine, la question de l'entretien des chemins forestiers constitue un enjeu de négociation important car, si les coûts sont à la charge des industries qui les utilisent, celles-ci cherchent à répercuter leurs frais sur les différents transformateurs de la biomasse sans qu'aucun système normé ne régule le processus.

10 En 2014, la Nation Atikamekw affirme sa souveraineté sur son territoire ancestral, le Nitaskinan, et rappelle qu'elle n'a jamais signé de convention pour léguer ses terres et ses ressources.

En bousculant les interdépendances existantes, le projet de bioraffinerie provoque des réactions en chaîne qui peuvent *in fine* conduire à une mutation des modes de gestion et d'exploitation de la ressource. Par ailleurs, une fois le projet installé, il n'est pas impossible que l'augmentation du trafic routier et des opérations forestières exacerbe aussi les tensions avec le secteur récréotouristique: «Le client achète la quiétude, il ne veut avoir personne sur le territoire pendant sa chasse. S'il entend ne serait-ce qu'un seul quatre roues qui passe, il va capoter!» (Pourvoyeur, 2016). En effet, si les alliances construites dans le cadre du projet de bioraffinerie ont permis à la communauté atikamekw d'acquérir un droit de regard sur les modalités de la gestion forestière, les compromis esquissés laissent à l'écart le secteur récréotouristique.

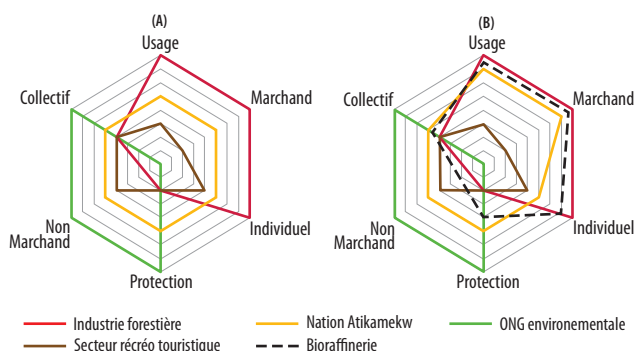


FIGURE 4 Schématisation des stratégies patrimoniales (A) et de leurs évolutions avec la transition énergétique (B): cas du territoire de La Tuque | Conception: de Rouffignac et Banos, 2021

Commentaire de la figure 4. Les conflits d'usage traversent l'histoire de la forêt latuquoise puisque, d'une part, l'acteur industriel forestier dominant n'a articulé qu'une faible proportion des polarités de l'ordre patrimonial (la protection et le non-marchand sont quasiment exclus) et que, d'autre part, la Nation Atikamekw, qui aurait pu jouer ce rôle pivot, n'avait pas accès aux arènes décisionnaires. Si la transition énergétique n'a que peu d'incidence sur ces processus politiques (les TGIRT n'en ont pas davantage), elle a néanmoins offert l'occasion à la Nation Atikamekw d'être reconnue, grâce à sa stratégie patrimoniale, comme un partenaire indispensable. En retour, en s'impliquant dans un projet de bioraffinerie dominé par les usages marchands de la ressource, cette communauté autochtone a acquis la possibilité d'avoir une influence sur la gestion forestière.

Conclusion

Dans cet article, nous proposons une grille d'analyse patrimoniale pour appréhender les frictions sociales liées à la gestion forestière, leurs mutations et leurs modalités de résolution au prisme de la transition énergétique. Mise à l'épreuve empirique de deux territoires forestiers relativement distincts, cette grille de lecture à la fois historique et dynamique permet de tirer plusieurs enseignements.

Elle confirme d'abord que l'arrivée de nouveaux acteurs et de nouveaux usages bouscule les équilibres établis et génère des tensions avec les acteurs «historiques» du système productif et territorial. Mais «en faisant voir ce qui n'avait pas lieu d'être vu et en faisant entendre comme discours ce qui n'était entendu que comme bruit» (Rancière, 1995), la transition énergétique révèle aussi des conflits préexistants ou réveille des tensions latentes entre acteurs «historiques». Dans les Landes de Gascogne, elle a ainsi remis en visibilité les griefs lancinants des acteurs industriels à l'encontre de la gestion patrimoniale des propriétaires forestiers et brutalement rappelé, avec «la fièvre du photovoltaïque», qu'avant d'être un patrimoine collectif, le foncier forestier est un capital privé. Si les conflits d'usage sont ici révélateurs de mutations internes à un ordre patrimonial, ils peuvent aussi refléter des confrontations entre différents registres patrimoniaux (Cazals, 2018). Dans le cas de La Tuque, la transition énergétique a ainsi mis en lumière le déficit de conciliation des stratégies patrimoniales portées par les différents collectifs d'usagers, voire la non-prise en compte de certains registres d'action patrimoniaux comme la protection des paysages ou des habitats fauniques. Les dynamiques conflictuelles liées à la gestion forestière gagneraient ainsi à être davantage lues à l'aune des écarts existants entre les différentes stratégies patrimoniales en présence et de la manière dont ces écarts sont ou non pris en compte et articulés.

Si la littérature a beaucoup traité des processus de concertation et de leur efficacité toute relative dans les territoires forestiers, notre travail sur les stratégies patrimoniales conduit à s'attarder plutôt sur le rôle pivot de certains acteurs. Plus précisément, nous montrons que la capacité d'articuler différents registres patrimoniaux confère un fort pouvoir de régulation. Tel est le cas pour les propriétaires landais, qui ont su construire une stratégie patrimoniale articulant des logiques d'usages marchands et des formes de préservation non marchande de la ressource pour *in fine* présenter leurs intérêts individuels comme une condition du patrimoine collectif (Pottier, 2012). Cette capacité d'incarner une multitude d'intérêts et de récits patrimoniaux apparaît comme un facteur contribuant à neutraliser les conflits au sein de la forêt landaise en dépit d'une primauté de la sphère privée et d'une hiérarchisation des enjeux de la gestion forestière.

Sur le territoire de La Tuque, les industriels forestiers ont aussi pu jouer ce rôle pivot mais dans une proportion nettement moins importante, dans la mesure où leurs stratégies individuelles et marchandes s'articulent à des

intérêts collectifs uniquement allochtones et peinent à prendre en compte les enjeux de préservation. Inégale selon les acteurs, cette capacité de concilier différents registres patrimoniaux nourrit des asymétries de pouvoir souvent construites sur le temps long.

Mais les stratégies patrimoniales invitent aussi à ne pas avoir une vision trop rigide et figée des rapports de force. Le cas des propriétaires landais montre ainsi que la volonté d'incarner le patrimoine collectif sans s'appuyer sur la construction de dispositifs de régulation à l'échelle territoriale (Deuffic *et al.*, 2010) peut devenir un problème lorsque la ressource et le foncier sont fortement convoités. *A contrario*, la transition énergétique a renforcé le positionnement des papetiers qui ont su, de manière opportuniste et efficace, articuler différents intérêts patrimoniaux pour engager une mutation industrielle, promouvoir de nouvelles pratiques forestières et désamorcer les conflits naissants. Enfin, le cas de la Nation Atikamekw souligne qu'un acteur historique mais longtemps marginalisé peut, grâce à sa maîtrise des différents registres patrimoniaux, acquérir la légitimité de produire des compromis à l'échelle du système productif et territorial.

Certes, la transition énergétique montre bien que la capacité des acteurs à peser sur la gestion forestière dépend, toujours et encore, de leur habileté à s'inscrire dans des logiques d'usages marchands. Aussi bien à La Tuque que dans les Landes de Gascogne, les revendications environnementales influent difficilement sur les débats (la biodiversité, par exemple) sauf si elles sont adossées à une valorisation économique de la ressource (bois-énergie, biocarburants, etc.). Pour autant, si la capacité à offrir des marchés constitue un prérequis, elle n'est pas toujours une condition suffisante. Les difficultés du secteur récréotouristique à imposer ses choix de gestion forestière sur le territoire de La Tuque ou encore l'échec des énergéticiens dans leur promotion des itinéraires à courtes rotations dans les Landes de Gascogne peuvent en témoigner. Contrairement aux papetiers dans les Landes ou à la Nation Atikamekw à La Tuque, ces acteurs peinent à inscrire leurs promesses économiques dans une stratégie patrimoniale qui, construite sur le temps long, embrasse l'identité territoriale et tisse des liens entre le passé et l'avenir (Nieddu et Vivien, 2014).

Nous ne prétendons pas substituer l'analyse patrimoniale développée ici à d'autres grilles de lecture des conflits d'usage d'une ressource ou d'un espace. Les deux

territoires étudiés confirment d'ailleurs l'importance des dimensions spatiales puisque la concentration géographique, ou non, des usages influe aussi sur la densité des conflits. S'inscrivant dans une logique complémentaire, l'approche par les stratégies patrimoniales permet néanmoins d'entrer un peu plus dans la « boîte noire » des logiques d'acteurs et des processus de régulation qui se construisent à l'interface des systèmes productifs et territoriaux. Focalisée sur l'articulation en tension des enjeux productifs, identitaires et environnementaux, cette grille de lecture offre *in fine* des armes pour questionner les conditions d'une gestion forestière et d'une transition énergétique réellement plus soutenables.

Bibliographie

- BANOS, Vincent et DEHEZ, Jeffrey (2017) Le bois-énergie dans la tempête, entre innovation et captation? Les nouvelles ressources de la forêt landaise. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 25, n° 2, p. 122-133.
- BANOS, Vincent et DEUFFIC, Philippe (2020) Après la catastrophe, bifurquer ou persévérer? Les forestiers à l'épreuve des événements climatiques extrêmes. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 28, nos 3-4, p. 226-238.
- BARRÈRE, Christian (2014) Le patrimoine, d'un objet à un instrument d'analyse. *Économie appliquée*, vol. 67, n° 4, p. 5-9.
- BARRÈRE, Christian, BARTHELEMY, Denis, NIEDDU, Martino et VIVIEN, Franck-Dominique (2005) *Réinventer le patrimoine: de la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine?* Paris, L'Harmattan.
- BARTHOD, Christian (2015) La multifonctionnalité des forêts entre discours et pratiques: illusion ou réalité à assumer? *Revue forestière française*, vol. 67, n° 4, p. 293-319.
- BOUBA-OLGA, Olivier, BOUTRY, Ornella et RIVAUD, Audrey (2010) Conflits d'usage autour de la ressource en eau: une analyse en termes de proximité. Dans Graciela Schneier-Madanes (dir.) *L'eau mondialisée (la gouvernance en question)*. Paris, La Découverte, p. 337-352.
- BRAHIC, Élodie et DEUFFIC, Philippe (2017) Comportement des propriétaires forestiers landais vis-à-vis du bois énergie: une analyse micro-économique. *Économie rurale*, n° 359, p. 7-25.
- CAZALS, Clarisse (2018) *Pour une approche en termes de patrimoine de la bioéconomie et de la transition écologique*. Reims, Université de Reims Champagne-Ardenne, Habilitation à diriger les recherches en économie.

- CAZALS, Clarisse, DEUFFIC, Philippe, SERGENT, Arnaud et GINELLI, Ludovic (2013) La forêt, un patrimoine au prisme de l'écologisation: le cas des Landes de Gascogne. *Vertigo-la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° 16 [En ligne]. <https://journals.openedition.org/vertigo/13702>
- CHAILLOU, Marc (2021) Déforestation vs centrales photovoltaïques. Est-ce écologique? *AquitaineOnline*, 10 mars 2021 [En ligne]. <https://www.aquitaineonline.com/actualites-en-aquitaine/landes/9173-installation-de-panneaux-photovoltaïques-en-foret-des-landes-de-gascogne.html>
- CHIASSON, Guy, ANDREW, Caroline et PERRON, Joanne (2006) Développement territorial et forêts: la création de nouveaux territoires forestiers en Abitibi et en Outaouais. *Recherches sociographiques*, vol. 47, n° 3, p. 55-72.
- CHIASSON, Guy, BOUCHER, Jacques et THIBAUT, Martin (2005) La forêt plurielle: nouveau mode de gestion et d'utilisation de la forêt, le cas de la Forêt de l'Aigle. *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 6, n° 2 [En ligne]. <https://journals.openedition.org/vertigo/4298>
- CORVOL, Andrée, ARNOULD, Paul et HOTYAT, Micheline (1997) *La forêt: perception et représentation*. Paris, L'Harmattan
- DE MONTGOLFIER, Jean et NATALI, Jean-Marc (1987) *Le patrimoine du futur: approches pour une gestion patrimoniale des ressources naturelles*. Paris, Economica.
- DE ROUFFIGNAC, Aliénor (2019) *Diversité des patrimoines et valorisation de la biomasse forestière: quelles mutations des filières forêt-bois?* Reims, Université de Reims Champagne Ardenne, thèse de doctorat non publiée.
- DEUFFIC, Philippe, GINELLI, Ludovic et PETIT, Kevin (2010) Patrimoine foncier... et naturel? Les propriétaires forestiers face à l'écologisation des Landes de Gascogne. *Sud-Ouest européen. Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, n° 30, p. 109-124.
- DUMEZ, Hervé et JEUNEMAITRE, Alain (2005) La démarche narrative en économie. *Revue économique*, vol. 56, n° 4, p. 983-1005.
- DUPUY, Francis (1996) *Le pin de la discorde. Les rapports de métayage dans la Grande Lande*. Paris, Maison des sciences de l'homme.
- DURUISSEAU, Kévin (2017) Le massif forestier des Landes de Gascogne (France) dans la transition énergétique: les effets territoriaux du déploiement spatial photovoltaïque au sol. *Sud-Ouest Européen*, n° 43, p. 107-120
- FORTIER, Jean-François et WYATT, Stephen (2014) Cooptation et résistance dans la planification forestière concertée au Québec: le cas des Atikamekw Nehirowisiwok et des «tables GIRT». *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 44, n° 1, p. 35-47.
- GASSAMA, Ibrahima (2016) *Du rendement soutenu à l'aménagement forestier durable: quelle gouvernance pour le Québec?* Paris, Université Paris Saclay, thèse de doctorat en économie non publiée.
- GIP ECOFOR (2010) Pérennité de la ressource forestière et son adéquation avec les besoins industriels. *Rapport d'expertise sur l'adaptation offre/demande suite à la tempête Klaus*, Bordeaux, GIP Ecofor.
- GODARD, Olivier (2004) De la pluralité des ordres – Les problèmes d'environnement et de développement durable à la lumière de la théorie de la justification. *Géographie, économie, société*, vol. 6, n° 4, p. 303-330.
- GRAMMOND, Sébastien (2009) La gouvernance territoriale au Québec entre régionalisation et participation des peuples autochtones. *Revue canadienne de science politique*, vol. 42, n° 4, p. 939-956.
- GREENPEACE (2010) *Biomasse ou biomascarade? Dérapages potentielles d'une industrie en émergence*. Québec [En ligne]. <https://docplayer.fr/58817393-Biomasse-ou-biomascarade.html>
- GREFFE, Xavier (2003) *La valorisation économique du patrimoine*. Paris, La documentation française
- INTERNATIONAL ENERGY AGENCY (IEA) (2022) *Bioenergy* [En ligne]. <https://www.iea.org/fuels-and-technologies/bioenergy>
- LABELLE, François, DE ROUFFIGNAC, Aliénor, LEMIRE, Pierre-Olivier, BREDILLET, Christophe et BARNABE, Simon (2019) Managing tensions and paradoxes between stakeholders in a complex project context: Case study and model proposal. *Journal of Modern Project Management*, vol. 7, n° 2 [En ligne]. <https://depot-e.uqtr.ca/id/eprint/9932/>
- LANTHIER, Pierre (1983) Stratégie industrielle et développement régional: le cas de la Mauricie au XX^e siècle. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 37, n° 1, p. 3-19.
- LAURENT, Catherine et DU TERTRE, Christian (2008) *Secteurs et territoires dans les régulations émergentes*. Paris, L'Harmattan.
- LEBEL, Sylvie (2005) Trois facettes de la coexistence entre les populations autochtones et canadienne en Mauricie (1870-1910). *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 35, n° 1, p. 69-83

- LECLERC, Édith et ANDREW Caroline (2013) Les tables de concertation de gestion intégrée des ressources forestières – Est-ce que les GIR gouvernent. *La gouvernance locale des forêts publiques québécoises: une avenue de développement des régions périphériques*, p. 127-146.
- LECLERC, Édith et CHIASSON, Guy (2013) *La gouvernance locale des forêts publiques québécoises: une avenue de développement des régions périphériques?* Québec, Presses de l'Université du Québec.
- LECOMTE, Nicolas, MARTINEAU-DELISLE, Catherine et NADEAU, Solange (2005) Participatory requirements in forest management planning in Eastern Canada: A temporal and interprovincial perspective. *Forestry Chronicle*, vol. 8, n° 3, p. 398-402.
- MELÉ, Patrice (2003) *Conflits et territoires*. Tours, Presses universitaires François-Rabelais.
- MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (MERN) (2016) *Lancement de la politique énergétique*. Québec, Gouvernement du Québec [En ligne]. <https://mern.gouv.qc.ca/2016-04-07-politique-energetique/>
- MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (MTE) (2020) *Chiffres clés des études renouvelables* [En ligne]. <https://www.journal-enr.org/les-actus/les-chiffres-cles-2020/>
- MORMONT, Marc (2006) Conflit et territorialisation. *Géographie, économie, société*, vol. 8, n° 3, p. 299-318.
- NIEDDU, Martino, PETIT, Olivier et VIVIEN, Franck-Dominique (2009) Identités, patrimoines collectifs et développement soutenable. *Développement durable et territoires*, Dossier 12 [En ligne]. <https://journals.openedition.org/developpementdurable/8126>
- NIEDDU, Martino et VIVIEN, Franck-Dominique (2014) Quels apports de l'approche patrimoniale pour l'analyse des transitions vers le développement soutenable: l'exemple de la chimie verte. *Économie appliquée*, vol. 67, n° 4, p. 40-70.
- NOUVELLISTE (2015) Les pourvoiries se sentent menacées par des coupes forestières. *Le Nouvelliste*, novembre 2015 [En ligne]. <https://www.lenouvelliste.ca/db77b8c72961ceee754b8df87872a7b5>
- OBSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS AGRICOLES FORESTIERS (NAFU) (2020) *Portrait de territoire «chiffres clés»* [En ligne]. <https://observatoire-nafu.fr/outils-et-services/publications-thematiques/chiffres-cles/>
- POTTIER, Aude (2012) *La forêt des Landes de Gascogne comme patrimoine naturel? Échelles, enjeux, valeurs*. Pau, Université de Pau, thèse de doctorat en géographie non publiée.
- RANCIÈRE, Jacques (1995) *La mésentente*. Paris, Galilée.
- RIBEREAU-GAYON, Marie-Dominique (2011) La légitimité de la forêt des Landes de Gascogne du XIX^e à la tempête de 2009. Collectif, *Tempêtes sur la forêt landaise, histoire et mémoire*. Mont-de-Marsan, L'Atelier des Brisants, p. 165-183.
- RIPOCHE, Jacques (2010) Les industriels accusent les énergéticiens de pillage. *Sud-Ouest*, 11 novembre 2010 [En ligne]. <https://www.sudouest.fr/landes/mimizan/les-industriels-accusent-les-energeticiens-de-pillage-10191250.php>
- SARGOS, Jacques (1949) *Contribution à l'histoire du boisement des Landes de Gascogne*. Bordeaux, Éditions Delmas.
- SARTORI, Giovanni (1994) Bien comparer, mal comparer. *Revue internationale de politique comparée*, vol. 1, n° 1, p. 19-36.
- SCARWELL, Helga-Jane, LEDUCQ, Divya et GROUX, Annette (2015) *Réussir la transition énergétique*. Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.
- TABOURDEAU, Antoine (2014) *Entre forêt et énergie: composer la transition: le cas du bois-énergie en Auvergne et Rhône-Alpes*. Grenoble, Université de Grenoble, thèse de doctorat non publiée.
- TEITELBAUM, Sara (2015) Le respect des droits des peuples autochtones dans le régime forestier québécois: quelle évolution (1960-2014)? *Recherches sociographiques*, vol. 56, n° 2-3, p. 299-323.
- TORRE, André, KIRAT, Thierry, MELOT, Romain et PHAM, Hai Vu (2016) Les conflits d'usage et de voisinage de l'espace. Bilan d'un programme de recherche pluridisciplinaire. *L'Information géographique*, vol. 80, n° 4, pp. 8-29.
- TRITZ, Yvan (2012) Le Système énergétique agri-territorial: les bioénergies comme outil de développement local. *Géographie, économie, société*, vol. 14, n° 1, p. 31-52.
- VAN DER HORST, Dan et EVANS, James (2010) Carbon claims and energy landscapes: Exploring the political ecology of biomass. *Landscape Research*, vol. 35, n° 2, p. 173-193.
- VIVIEN, Franck-Dominique (2009) Pour une économie patrimoniale des ressources naturelles et de l'environnement. *Mondes en développement*, vol. 1, n° 145, p. 17-28.
- WYATT, Stephen et CHILTON, Yvon (2014) L'occupation contemporaine du Nitaskinan par les Nehirowisiwok de Wemotaci. *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 44, n° 1, p. 61-72.